



# Évaluation des enseignants-chercheurs : le moratoire ne suffit pas ! Nous voulons son abrogation.

La FERC Sup CGT prend acte du geste d'apaisement que constitue l'annonce par la Ministre de l'enseignement supérieur d'un moratoire sur les nouvelles formes d'évaluation des enseignants-chercheurs prévues dans le décret Pécresse. En reconnaissant explicitement lors de sa conférence de presse du 11 juillet dernier que les « modalités envisagées » pour cette évaluation « étaient inacceptables et d'ailleurs inacceptées » la Ministre prend enfin acte de la colère d'une communauté universitaire en révolte. Depuis le mouvement historique de 2009 les personnels manifestent en effet leur opposition à ce projet de soumission des activités d'enseignement supérieur et de recherche à des formes de notation managériale et de mesure de performance qui en ignorent le sens, la rigueur, la liberté et la temporalité propres. La mobilisation en cours depuis plusieurs mois à l'initiative de la FERC Sup CGT, au sein notamment de la coordination des établissements scientifiques et universitaires (CNESU), a rappelé à tous que la colère de 2009 n'est pas éteinte.

Ce moratoire est un premier pas, mais la FERC Sup CGT reste inquiète des déclarations de la Ministre pour qui « l'idée n'est pas de supprimer toute évaluation », puisqu'elle compte au contraire « sur les Assises [de l'enseignement supérieur et de la recherche cet automne] pour trouver de nouvelles modalités » pour l'évaluation et qu'elle « ne refusera pas certaines expérimentations en matière de suivi de carrière, proposées par des organisations syndicales avec les sections volontaires [du CNU] ».

La FERC Sup CGT rappelle qu'un moratoire ne saurait suffire et que les Assises ne pourront pas constituer un lieu de négociations. À l'opposé de « nouvelles modalités » ou d'« expérimentations », nous réclamons, avec les quelques 6000 signataires de la pétition émanant de la CNESU, l'abrogation du décret Pécresse n° 2009-460 instaurant l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs. Cette abrogation est la condition nécessaire au retour de la confiance et à la possibilité d'un dialogue.

Ce que la mobilisation actuelle démontre, c'est qu'aucune négociation réelle ne saurait avoir lieu sans que des engagements clairs soient pris en direction d'un retrait des mesures destructrices prises par le précédent gouvernement à l'encontre du Service public d'enseignement supérieur et de recherche, non seulement en direction des enseignants-chercheurs, mais plus généralement de tous les personnels et usagers, et aussi des établissements et des équipes, qui doivent retrouver les moyens de mener leurs missions, après un quinquennat qui les a singulièrement mis à mal.

La FERC Sup CGT appelle la communauté universitaire à poursuivre la mobilisation dans les établissements pour préparer activement la prochaine CNESU du 29 septembre et organiser dès la rentrée les luttes qui devront s'inscrire dans la durée pour obtenir du gouvernement et de la Ministre les changements nécessaires.

Montreuil, le 17 juillet 2012